



Paris, le 18 septembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

FCO : Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche confirme la vaccination générale contre la FCO à partir de la fin de l'année et mobilise tous les vaccins disponibles

Le comité national de suivi de la fièvre catarrhale ovine s'est réuni le 17 septembre afin d'établir le bilan de la campagne de vaccination et de faire le point sur l'évolution sanitaire et des aides apportées à la filière.

En ce qui concerne le sérotype 8, 40 millions de doses ont été livrées depuis mars dernier dont 29,4 millions pour les bovins, permettant de vacciner près de 80% du cheptel bovin et 10,6 millions pour les ovins, permettant de vacciner 96 % du cheptel ovin.

Le calendrier de livraison a été totalement respecté pour les vaccins ovins. Le retard de livraison des doses bovines lié à un incident sur un lot de fabrication a été totalement rattrapé par la libération d'un lot cette semaine en cours d'acheminement vers les plateformes.

Cette vaccination a permis de protéger une partie importante des cheptels et de rétablir les flux commerciaux. 14 300 nouveaux foyers ont été déclarés depuis la reprise de l'activité virale essentiellement sur des animaux non encore vaccinés.

Par ailleurs, des doses « bovines » sont encore mobilisables dans le cadre de l'appel d'offre passé en novembre auprès du laboratoire INTERVET. Une enquête va être conduite par les services de l'Etat pour estimer les besoins complémentaires des départements.

En ce qui concerne le sérotype 1, 11,2 millions de doses ont été livrées depuis mars dernier dont 4,5 millions pour les bovins, et 6.7 millions pour les ovins permettant la vaccination obligatoire des animaux de 18 départements du sud-ouest de la France suite à la décision prise fin août compte tenu de l'extension de l'épizootie vers le nord et l'est.

Le Premier Ministre a annoncé au SPACE le financement d'un marché portant sur un besoin de 50 millions de doses qui permettra de vacciner progressivement l'ensemble du cheptel français à l'exception des 18 départements déjà servis.

L'appel d'offre correspondant a été lancé ce jour.

Miche Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, a rappelé que « l'objectif à moyen terme est d'instaurer à partir de la fin de l'année une vaccination complète et

simultanée de l'ensemble du territoire contre les sérotypes 1 et 8 pendant la période hivernale »

Pour le mois de septembre, 930.000 doses bovines et 460.000 doses ovines seront disponibles pour vacciner dans les nouvelles zones touchées par l'extension de la maladie les animaux des foyers FCO, les animaux destinés à l'export et les animaux à haut potentiel génétique.

Des contacts sont actuellement poursuivis avec l'ensemble des laboratoires fabriquant le sérotype 1 pour définir rapidement un calendrier prévisionnel des livraisons des doses disponibles au cours des prochains mois. Par ailleurs, des discussions sont engagées avec la commission européenne pour préciser les conditions de financement du vaccin et les modalités d'organisation de la campagne de vaccination. Des contacts sont parallèlement en cours avec les autorités sanitaires italiennes et espagnoles pour étudier, dans un cadre communautaire ou bilatéral, des dispositifs adaptés aux zones, non touchées par la FCO, mais vaccinées à titre préventif.

Des réunions très régulières du comité de suivi seront maintenues au cours des prochaines semaines pour préciser la stratégie vaccinale et faciliter la concertation avec les professionnels.

La réunion du comité de suivi a permis de détailler les conditions de mise en œuvre du soutien économique apporté à la filière de l'élevage confrontée à une situation particulièrement difficile.

Concernant les aides économiques dont l'instruction est achevée, et afin d'améliorer la trésorerie des exploitations, un acompte sera versé aux éleveurs dès le mois d'octobre.

Par ailleurs, il a été confirmé que les indemnités « mortalités » (indemnisation sanitaire et complément économique) seront reconduites pour la période du 1^{er} juillet au 15 novembre.

Contact presse :

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74

Service de presse du ministère de l'agriculture et de la pêche : 01 49 55 59 82